

REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2010

« Le Ping dans tous ses états »

Dans le cadre de la promotion du club de Ste Luce Tennis de Table, le bureau organise un concours photo pour mettre en valeur cette discipline. Les photos lauréates seront utilisées comme illustrations dans le calendrier du club 2011.

Article 1 : LE THEME

Les photographies devront illustrer le Tennis de Table, les joueurs et l'équipement de cette discipline dans des lieux insolites et improbables.

Article 2 : FORMAT

Les travaux argentiques ou numériques, noir et blanc ou couleur seront acceptés et jugés par le jury de la même façon.

Formats acceptés : 10x15 cm

La photo devra être automatiquement développée. Le tirage de la photo sera au frais de l'auteur

Article 3 : CONDITIONS

Ce concours est ouvert à tous les licenciés et à leur famille

Sont exclus du concours les organisateurs et les membres du jury.

Chaque participant pourra déposer au maximum 3 photographies mais ne pourra être primé qu'une seule fois.

Les participants s'engagent à fournir les négatifs ou fichiers numériques.

Article 4 : PHOTOGRAPHIES

Le club pourra utiliser à son gré tous les clichés qu'il aura réceptionnés et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les photos seront utilisées pour un calendrier et pourront faire l'objet d'une exposition.

Au dos de chaque photo seront inscrits les noms, prénoms, adresse mail des auteurs et le titre de l'image.

Les photographies représentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles de parents si cette dernière est mineure.

(cf autorisation de droit à l'image à faire signer).

L'association décline toute responsabilité en cas de réclamation de la part d'un sujet.

Article 5 : DEPOT DES PHOTOGRAPHIES

La date limite de dépôt des photos est fixée **au 17 septembre 2010.**

Les photographies doivent être envoyées ou déposées sous enveloppe à l'adresse suivante :

Marie DRAPERON

12 Rue Louis Renault

44980 Ste Luce sur Loire

L'autorisation des personnes photographiées devront être joints ainsi que le bulletin de participation.

Article 6 JURY

Il sera constitué de membres du bureau, d'un photographe et de licenciés du club.

Chaque membre du jury attribuera une note sur 20 à chacune des photos.

La photographie sera jugée sur trois aspects : le respect du thème, la technique et l'originalité.

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos qui iraient à l'encontre des valeurs humaines (caractère pornographique, discriminant...)

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 7 : PALMARES

Le jury devra choisir 12 photos, qui seront utilisées pour illustrer le calendrier 2011 du club.

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront **prononcés en public**.

Les auteurs des photographies primées seront récompensés par des lots.

Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

Contact pour tout renseignement :

Marie DRAPERON

mdraperon@yahoo.fr

06 07 43 72 32